

**La Direction générale de l'armement (DGA) a prononcé le 31 octobre 2018 la qualification du nouveau standard F3-R du Rafale, conformément aux objectifs fixés lors de la notification du marché début 2014 à Dassault Aviation, Thales, MBDA et Safran.**

Un autre jalon marquant avait déjà été franchi en octobre avec le lancement des chantiers de mise au standard F3-R de l'ensemble des 144 Rafale actuellement en service. Les dix premiers avions Rafale F3-R, dont quatre seront livrés avant la fin de l'année, seront utilisés par l'armée de l'Air et la Marine nationale pour parfaire leur appropriation opérationnelle, déjà amorcée aux côtés des équipes d'essais de la DGA.

A l'instar des standards précédents, le nouveau standard F3-R apporte des évolutions logicielles et matérielles majeures.

En particulier, deux nouvelles capacités changent profondément la donne dans le domaine de l'aviation de combat :

- d'une part, l'association du nouveau [missile air-air à très longue portée METEOR de MBDA](#) avec le [radar à balayage électronique « RBE2 » de Thales](#) à antenne active porte plus encore le Rafale à l'avant-garde du combat aérien ;
- d'autre part, la [nacelle de désignation de nouvelle génération TALIOS de Thales](#) améliore considérablement les capacités dans le domaine de la détection, de la reconnaissance et de l'identification de cibles, de jour comme de nuit en vue de frappes air-sol de grande précision.

Le nouveau standard F3-R prend également en compte les retours d'expérience opérationnelle, notamment pour l'[Armement Air Sol Modulaire \(AASM\) de Safran](#), l'interopérabilité et les exigences réglementaires. La démarche d'amélioration continue du Rafale se poursuit donc en renforçant le caractère omnirôle de cet avion de combat engagé avec succès sur les théâtres d'opérations extérieures. Ce nouveau standard a déjà permis de conforter les atouts du Rafale à l'exportation : les trois premiers contrats internationaux du Rafale ont été conclus sur la base du contour capacitaire F3-R.